

UNE MEILLEURE GESTION PUBLIQUE, CLEF DE LA CROISSANCE ET DE L'EFFICACITÉ

Finances

Avec l'entrée en vigueur de la LOLF, les députés disposent de moyens accrus pour assumer la mission que leur assignent les lois de la République : vérifier «la nécessité de la contribution publique» et «en suivre l'emploi». En intensifiant l'activité de la Mission d'évaluation et de contrôle (MEC), en vérifiant, à travers les rapports spéciaux, le bon emploi des deniers publics, en publiant également une étude déterminante sur la réforme de notre fiscalité, l'Assemblée a donné toute la mesure de son nouveau rôle en matière financière et budgétaire. Une action utilement complétée par une modernisation résolue des procédures de travail au sein de la Commission des affaires économiques.

DES RAPPORTS SPÉCIAUX POUR UNE MEILLEURE GESTION PUBLIQUE

Insuffisamment connus de l'opinion, les « rapports spéciaux » élaborés à l'occasion du débat sur la loi de finances donnent un tour concret - et souvent acéré - au contrôle démocratique du Parlement sur les dépenses de l'administration. Cette année encore, 49 rapports ont été diligentés sur des sujets aussi divers que la santé publique (Gérard Bapt), le transport aérien (Charles de Courson), l'énergie (Alain Cacheux) ou encore les médias et l'audiovisuel (Patrice Martin-Lalande).

Particulièrement attendu, le rapport d'Yves Deniaud sur la gestion du patrimoine immobilier de l'État a contribué à

une prise de conscience des graves lacunes qui affectent l'action publique en ce domaine. Relevant que l'estimation du nombre d'immeubles possédés par l'État connaissait des variations allant du simple au triple -19 000 immeubles selon certaines estimations, 72 000 selon d'autres...-, l'étude n'hésite pas à pointer des cas très précis de dysfonctionnement. Est ainsi rendu public le cas de la revente au secteur privé de l'immeuble de l'Imprimerie nationale pour 85 millions d'euros et de son rachat, quatre ans plus tard, par les services de l'État pour un montant de 325 millions d'euros.



Gilles Carrez, Rapporteur général de la Commission des finances.

Charles de Courson, Secrétaire de la Commission des finances.



Georges Tron, membre de la Commission des finances, Co-président de la MEC.

David Habib, membre de la Commission des finances, Co-président de la MEC.



LA MEC INTENSIFIE SON ACTION

En 2007, la MEC (Mission d'évaluation et de contrôle) a poursuivi son travail d'examen de l'utilisation des deniers publics. Elle a dans un premier temps désigné ses nouveaux organes de direction, portant Georges Tron et David Habib à sa co-présidence. Puis, dès juillet 2007, Didier Migaud, Président de la Commission des Finances, a annoncé les thèmes retenus pour les futurs travaux de la Mission : le financement des projets d'équipement naval militaire ; la gestion des ressources humaines au ministère de l'Écologie, du développement et de l'aménagement durables ;

l'argent des radars et le recouvrement des amendes de police ; la présence audiovisuelle extérieure de la France ; l'évaluation des suites données aux préconisations formulées par la MEC au cours des années précédentes. **Il a rendu publique une réorganisation du calendrier de travail de la Mission**, dont l'activité s'exercera désormais toute l'année, à l'exception de la période de discussion budgétaire. Il a par ailleurs annoncé que deux études seraient demandées à la Cour des comptes sur les systèmes d'information de l'État et le droit individuel à la formation.

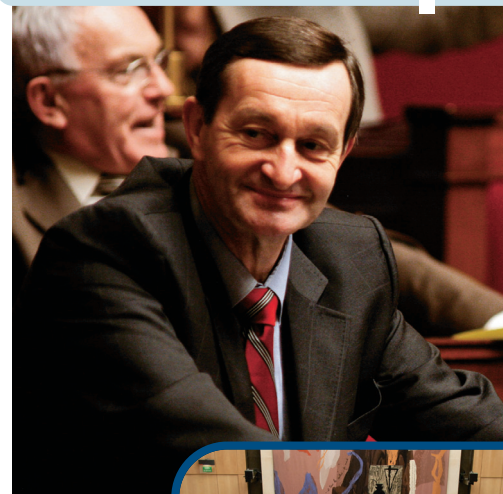
UN IMPÔT PLUS JUSTE, UNE FISCALITÉ PLUS EFFICACE

Salué dès sa publication comme un document de référence par les observateurs, le rapport de Didier Migaud sur « le prélèvement à la source et le rapprochement et la fusion de l'impôt sur le revenu et de la CSG » s'attaque à l'épineuse question de la réforme de notre fiscalité directe. Partant du constat très étayé des inégalités et des complexités

de notre système de prélèvement sur les ménages, le rapporteur a tracé les pistes d'une réforme – nécessaire à ses yeux – de l'imposition des revenus, qui se fonderait sur le prélèvement à la source, assorti de garanties indispensables et accompagné d'une gestion intelligente de l'année de transition. Puis il a exploré les pistes d'un rapprochement,

et à terme d'une fusion, de l'impôt sur le revenu et de la CSG en un véritable impôt citoyen. La Commission des finances a également créé plusieurs missions d'information, notamment sur les niches fiscales, le financement en fonds propres des PME, le financement à long terme des grandes entreprises et l'évaluation des politiques de l'emploi.

Gérard Bapt, membre de la Commission des finances.



LA COMMISSION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES INNOVE

La Constitution limitant à six le nombre de commissions permanentes, certaines d'entre elles se retrouvent en charge de domaines de compétence extrêmement étendus. Afin de retrouver la spécialisation qu'appelle la technicité croissante des dossiers, la Commission des affaires économiques a décidé de s'organiser en six groupes de travail thématiques auxquels s'ajoutent neuf missions d'information, comités ou groupes spécialisés. « Il

s'agit, a résumé le président de la Commission Patrick Ollier, de promouvoir une plus grande efficacité et une meilleure lisibilité du travail parlementaire. Cette réorganisation permet, en effet, l'engagement dans la durée des députés concernés par des thèmes précis ». Cette innovation permet également d'associer plus pleinement les parlementaires de l'opposition.



ZOOM